



## Article 1 – Adhésion à l'association:

Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion et avoir réglé leur cotisation annuelle

Adhésion à prix libre

Validité du 01/09 au 31/08 de l'année en cours

**Toute nouvelle adhésion en cours d'année est valable de la date d'inscription au 31/08 de l'année en cours**

## Article 2 – Engagements Adhérent:

=> Consulter régulièrement le site de commandes:

<https://contrats.amapj.fr/b/flers>

**=> Respecter les «contrats» pris sur le site de commandes et leurs conditions particulières.**

=> Régler ses commandes à l'ordre du producteur en respectant les modalités de paiement relatives à chaque produit.

=> Récupérer ses commandes le mardi au local de distribution aux horaires fixés de 17h à 20h.

=> consulter ses mails avant chaque livraison en cas d'informations particulières **(pour toutes les viandes en caissette, c'est important car la date de livraison n'est pas fixée au départ....)**

**Tout produit oublié sera dû, non récupérable et non-remboursable.**

## Article 3 – Commandes produits:

=> Règlement de la totalité du contrat à la commande ou au plus tard à la 1<sup>ère</sup> livraison.

=> Suivant les possibilités du producteur et uniquement en cas de force majeure, annulation possible sous 48h avant la date de livraison par téléphone ou par mail au référent du produit concerné. Il n'y aura pas de remboursement prévu mais le montant sera crédité sur la période suivante

**Bulletin adhésion et Règlement intérieur de l'association « Les Paniers Flériens »**

Adopté par le Conseil d'Administration du 06/09/2020

**Précisions:**

**=> Pour les légumes:**

Ramener sa cagette ou la laisser sur place (10,00€ = cagette en bois; 15,00€ cagette plastique)

**=> Pour les caissettes de viandes:**

Dépôt de chèque de caution de 50,00€ d'acompte (encaissé en cas d'absence à la livraison.

/!\Être présent à la livraison à heure fixe, à une date précise (informations transmises sur le site ou par le référent du produit)

**Article 4: Protection de la vie privée du fichier des adhérents:**

Les informations recueillies lors de l'adhésion sont strictement confidentielles. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Bureau de l'Association et aux membres du conseil d'administration.

Conformément au REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) de mai 2018, l'adhérent autorise l'association à utiliser et à enregistrer ses données personnelles pour l'informer des dernières actualités de celle-ci.

À tout moment l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait de ses données en s'adressant au secrétariat de l'association. L'Association s'engage à ne divulguer et ne diffuser aucune de ces informations.

**Article 5 – Modification du règlement intérieur :**

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres.

**Le non-respect du règlement entraînera la suspension de l'adhésion**

**Bulletin adhésion et Règlement intérieur de l'association « Les Paniers Flériens »**

Adopté par le Conseil d'Administration du 06/09/2020

✂-----

Je, soussigné,

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association « Les Paniers Flériens » et m'engage à respecter ce dernier. Montant du

règlement pour adhérer: \_\_\_\_\_ € Date :

\_\_\_\_\_ Signature :

Coordonnées : mél : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_